

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 06 décembre 2016

Convocation du 25/11/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/12/2016.

L'an deux mil seize, le six décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAINON, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Nicolas DAVIAUD, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER.

**Bon pour pouvoir** :

---

DCM 2016-75

**Aménagement d'un atelier communal**

Monsieur Anthony PASCAUD, entrepreneur individuel exerçant une activité de maître d'œuvre et de courtier en travaux sous l'enseigne COULEURS D'ANJOU, vient présenter son entreprise et les services qu'elle propose pour l'aménagement d'un atelier communal. Monsieur Anthony PASCAUD quitte la salle de conseil après sa présentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents de passer un contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec COULEURS D'ANJOU représenté par Monsieur Anthony PASCAUD pour le projet de l'aménagement de l'atelier communal.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour ce projet.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 08/12/2016  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 08/12/2016  
Et de la publication, le 08/12/2016

